



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2021-206

PUBLIÉ LE 15 JUILLET 2021

Sommaire

Direction interregionale des douanes et droits indirects de Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire /

R24-2021-07-01-00020 - 2021 07 01 Décision délégation DI n° 1 2021 -
contentieux RAA B-FC signée - CVL (2 pages)

Page 3

Direction interregionale des douanes et droits
indirects de
Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire

R24-2021-07-01-00020

2021 07 01 Décision délégation DI n° 1 2021 -
contentieux RAA B-FC signée - CVL

**DIRECTION REGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS**
DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE-CENTRE-VAL DE LOIRE

DECISION N °2021/1

DE LA DIRECTRICE INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE-CENTRE-VAL DE LOIRE

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

DANS LES DOMAINES GRACIEUX ET CONTENTIEUX
EN MATIERE DE CONTRIBUTIONS INDIRECTES
AINSI QUE POUR LES TRANSACTIONS EN MATIERE DE DOUANES
ET DE MANQUEMENT A L'OBLIGATION DECLARATIVE

Liste des directeurs régionaux des douanes et droits indirects de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire bénéficiant de la délégation de signature de la directrice interrégionale des douanes et droits indirects .

VU les III, IV et V de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts ;

VU les articles 214 et 215 de l'annexe IV au code général des impôts ;

VU les I, II et IV de l'article 2 du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières, d'infractions relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

ARTICLE 1er: A compter du 1^{er} août 2021, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects dont les noms suivent bénéficient de la délégation automatique de la directrice interrégionale de Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire. Ils peuvent subdéléguer cette signature aux agents placés sous leur autorité dans les conditions précisées par le 2. du I de l'article 215 de l'annexe IV au code général des impôts en matière de contributions

indirectes, et en application du II de l'article 2 du décret n° 78-1297 susvisé en matière de transaction douanière.

Nom, prénom	Siège de la direction régionale
M. David CUGNETTI	Dijon
Mme Sylvie DENIS	Orléans
M. Michel BOUR	Besançon

ARTICLE 2: La présente liste nominative est publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs du département du siège de chacune des directions régionales concernées.

Fait à Dijon, le 1^{er} juillet 2021
La directrice interrégionale des douanes et droits indirects
de Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire
Signé : Annick BARTALA